



**PDH - Convention de partenariat pour la mise en oeuvre des plates-formes locales de rénovation énergétique des logements sur le territoire du Pays d'Alsace du Nord et du Pays de Saverne Plaine et Plateau**

**Rapport n° CP/2015/402**

**Service gestionnaire :**

Service de l'amélioration de l'habitat privé et de la lutte contre la précarité énergétique

**Résumé :**

Lors de sa réunion d'octobre 2014, le Conseil Général avait retenu le principe de co-porter avec les Pays et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, des plates-formes locales du service public de l'efficacité énergétique. Le présent rapport concerne l'adoption de deux conventions de partenariat pour la mise en oeuvre de plates-formes locales de rénovation énergétique des logements, l'une avec le territoire du Pays d'Alsace du Nord et l'autre, avec le Pays de Saverne Plaine et Plateau. Ces plates-formes visent la rénovation énergétique à un niveau basse consommation (BBC) des maisons individuelles et permettent la mise en synergie des acteurs pour inciter les particuliers à la réalisation de travaux de réhabilitation énergétique.

**1- Le contexte des plates-formes : le Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE)**

Comme plusieurs autres Régions au niveau national (Picardie, Ile-de-France, etc.) et à l'initiative insistante de l'Etat, la Région Alsace a engagé une démarche d'élaboration d'un SPEE (service public de l'efficacité énergétique). L'objectif de cet outil est de rénover 1 000 maisons individuelles entre 2014 et 2017 à niveau BBC (bâtiment basse consommation) par un accompagnement complet et un mode de financement adapté : conseils techniques indépendants, soutien à la mise en place du plan de financement et facilités de tiers investissement complémentaire.

Le SPEE vise à simplifier pour les propriétaires l'accès aux financements pour la rénovation énergétique des logements bâtiment basse Consommation (BBC) et à structurer la filière des professionnels du bâtiment pour proposer une offre globale adaptée et pertinente. Le projet de plate-forme de rénovation énergétique des maisons individuelles fait suite à un appel à projet lancé par la Région pour initier la création de plate-formes territorialisées chargées de l'animation locale du réseau d'artisans (constitués en groupement) et de la communication auprès des particuliers. De son côté, la Région réfléchit aux solutions financières et juridiques qui peuvent être apportées aux plate-formes pour la mise en oeuvre opérationnelle. L'orientation vers la mise en place d'une société d'économie mixte dédiée au tiers-investissement a été retenue.

Une délibération du 20 octobre 2014 avait validé le principe d'accompagnement par le Département de la mise en place du Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) par la Région et d'un co-portage par le Conseil Départemental de ces plate-formes avec les Espaces Info-Energie.

## 2- Les principes du partenariat proposé

Le Département a été associé à la construction des plates-formes du Pays de Saverne Plaine et Plateau et de l'Alsace du Nord. Sur ces deux territoires, il est prévu que les Pays copilotent la plate-forme avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et le Département.

Le Département est amené à intervenir à deux titres :

- **En tant que délégataire des aides à la pierre de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).** Depuis 2006, le Département est délégataire des aides à l'habitat privé et attribue à ce titre les subventions de l'ANAH. Dans ce cadre, un mode de financement alternatif, pour les propriétaires occupants modestes (via les aides de la plate-forme du SPEE et de l'outil de tiers investissement) est intéressant. Le Conseil Départemental peut contribuer à développer la plate-forme à travers la mise en œuvre de son programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 et la montée en compétence de ses opérateurs pour prescrire des travaux BBC.
- **En tant que Point Rénovation Info Service (PRIS).** Ce guichet unique regroupe les propositions de l'ensemble des acteurs institutionnels de la rénovation énergétique et les informations relatives aux solutions de financement mobilisables, aux solutions techniques, aux professionnels capables de réaliser les travaux. Ce service national, équipé d'un numéro vert (0810 140 240), renvoie vers un guichet unique de proximité, dénommé « point rénovation info service » (PRIS), en fonction du lieu de résidence et des situations locales. Le Département est identifié comme « PRIS » sur le territoire départemental, Eurométropole de Strasbourg comprise, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2014 pour une période expérimentale.

Aussi, dans le cadre de sa candidature conjointe, le Département propose :

- ✓ une communication orientée BBC par le Point Rénovation Info Service (PRIS) : une première formation a été proposée aux agents du PRIS le 15 décembre dernier et sera renouvelée
- ✓ une montée en compétence des opérateurs du PIG Rénov'Habitat 67 pour accompagner les propriétaires éligibles aux aides de l'ANAH vers le BBC (les autres propriétaires sont pris en charge par le Parc Naturel des Vosges du Nord pour le patrimoine d'avant 1945 et par l'espace info énergie pour les autres projets)
- ✓ une ouverture des aides de l'ANAH sur les projets de la plate-forme pour encourager les projets des propriétaires occupants modestes
- ✓ le développement de missions de sensibilisation, d'information et d'animation auprès des habitants de quartiers des années 1970, cible prioritaire de la rénovation énergétique des logements, dans des communes volontaires (à ce jour Sarre-Union, Wissembourg, Reichshoffen et Saverne ont bénéficié de cette mission confiée à des volontaires en service civique).

Les autres acteurs contribuent pour les points suivants :

- Le **Pays** est chargé de la recherche et la sélection des chantiers pilotes (en lien avec l'espace info-énergie, les opérateurs du PIG Rénov'Habitat 67 et le parc), la mobilisation et formation des artisans (il s'agit du cœur du dispositif : les artisans doivent se former et se constituer en groupement avant de réaliser les premiers chantiers), la coordination et l'organisation d'un comité technique de suivi avec les partenaires de la convention et les financeurs de l'opération, la mise à disposition des locaux pour les réunions et les formations. Pour le financement de la formation - action à destination des artisans, le Pays se porte maître d'ouvrage du dispositif d'ensemble « DORÉMI » et apporte le complément de financement de la formation-

action qui ne pourrait être couvert par les fonds des OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés).

- Le **SYCOPARC** accepte de s'investir pour la recherche et la sélection des groupements d'artisans et/ou de petites entreprises, et pour les conseils techniques pour lesquels il mettra à disposition ses compétences en termes de rénovation énergétique du bâti patrimonial. Les architectes du SYCOPARC pourront accompagner les groupements ou particuliers qui souhaitent des conseils dans ce domaine spécifique.
- Les **Espaces Info-énergie** participent aux actions de communication et identifient les chantiers potentiels.

Il vous est proposé de valider cette coopération du Département dans le cadre de ces deux plates-formes, qui concerne le territoire départemental hors Eurométropole de Strasbourg. Ces principes de partenariat sont formalisés dans les deux conventions annexées à intervenir, d'une part, avec le Parc Naturel des Vosges du Nord et le Pays de Saverne Plaine et Plateau et, d'autre part, avec le Parc Naturel des Vosges du Nord, le Pays d'Alsace du Nord, la Ville de Haguenau et la communauté de communes Sauer Pechelbronn. Il vous est proposé de valider ces conventions.

Un partenariat comparable est en cours de montage avec le Pays Bruche-Mossig-Piémont. Une réflexion a été lancée pour le Pays d'Alsace Centrale.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- décide d'approuver les conventions de partenariat relative à la mise en oeuvre des plates-formes locales de rénovation énergétique des logements, à intervenir entre le Département et, respectivement, le Pays de Saverne Plaine et Plateau et le Parc Naturel des Vosges du Nord pour la plate-forme sur le Pays de Saverne Plaine et Plateau, et le Parc Naturel des Vosges du Nord, le Pays d'Alsace du Nord, la Ville de Haguenau et la communauté de communes Sauer Pechelbronn pour la plate-forme sur l'Alsace du Nord.*

*- autorise par ailleurs son président à signer ces deux conventions.*

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,



Frédéric BIERRY